

Paris, rives de la Seine – France – bien n° 600
Rapport sur l'état de conservation en réponse à la décision n° 45 COM 7B.53

1. Résumé analytique du rapport

Après l'achèvement des travaux de sécurisation de la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'édifice est désormais sécurisé et les travaux de restauration proprement dite ont pu commencer fin 2021.

La réouverture de la cathédrale au public étant prévue pour le 8 décembre 2024, les travaux de restauration se poursuivent. Ils comprennent notamment :

- la reconstruction ou consolidation des voûtes, la restauration des murs pignons, du chemin de ronde et des murs bahuts, la restauration du grand comble et de sa charpente en chêne, la restauration des beffrois ;
- la reconstitution de la flèche de Viollet-le-Duc à l'identique et de la couverture en plomb ;
- la décontamination puis la réinstallation du grand orgue et le remplacement complet de l'instrument de l'orgue de chœur ;
- la reprise complète de toutes les installations techniques de la cathédrale, incluant les dispositifs de sécurité incendie, entièrement repensés.

Par ailleurs, un programme de réaménagement du parvis et des abords de la cathédrale a été défini sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Paris. Présenté à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, il fait actuellement l'objet de réflexions en vue de sa mise en œuvre en 2025.

Enfin, le président de la République a annoncé deux projets à venir concernant l'édifice :

- La création d'un « musée de la cathédrale », qui serait installé dans l'hôtel-Dieu ;
- La création de vitraux contemporains, à la demande de l'archevêque de Paris.

2. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

À la suite de l'incendie qui a détruit partiellement la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, et à la demande du Comité du patrimoine mondial, la France soumet un nouveau rapport sur l'état de conservation du bien *Paris, rives de la Seine*, consacré à la reconstruction de la cathédrale et à sa réouverture, prévue en 2024.

L'État partie met en œuvre l'ensemble des mesures qui s'imposent pour préserver et restaurer les parties de la cathédrale endommagées par l'incendie. Comme il s'y est engagé dans les précédents documents, il tiendra le Comité du patrimoine mondial informé de toutes les décisions prises dans le strict respect des normes de conservation et de restauration, en visant à préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien *Paris, rives de la Seine*, dont la cathédrale Notre-Dame de Paris est l'un des attributs emblématiques.

Conformément à la décision citée, une mission de conseil a été accueillie par l'État partie au titre du paragraphe 28f des *Orientations pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial*. Comprenant des experts d'ICOMOS, d'ICCROM et des représentants du Centre du patrimoine mondial, cette mission s'est déroulée les 28 et 29 mars 2022. Elle a donné lieu à un rapport remis à l'ambassadeur de France délégué auprès de l'UNESCO le 15 juillet 2022.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les État(s) partie(s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Le projet d'aménagement des abords de la cathédrale, porté par la Ville de Paris, est en cours d'étude pour une mise en œuvre à partir de 2025. La création de vitraux contemporains dans la cathédrale a par ailleurs été annoncée par le président de la République.

Sur ces deux projets (cf : point 4), distincts du chantier de restauration de la cathédrale, l'État partie tiendra informé le Comité du patrimoine mondial des choix qui seront faits.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle(s) construction(s) potentielle(s) qui pourrai(en)t être entreprise(s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampons, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité

Les travaux de sécurisation et de consolidation de l'édifice, engagés dès le lendemain de l'incendie par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France, ont été repris le 1^{er} décembre 2019 par l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP-RNDP), créé par la loi du 29 juillet 2019 dite loi « Notre-Dame ». Ils se sont achevés en août 2021.

Les études préalables à la restauration de la cathédrale ont été engagées dès mars 2020. Elles ont amené la maîtrise d'œuvre, conduite par l'architecte en chef des monuments historiques Philippe Villeneuve, à réaliser une évaluation générale de l'état sanitaire de l'édifice et à élaborer un diagnostic. Les études de maîtrise d'œuvre ont été présentées au comité du contrôle scientifique et technique, qui suit chaque étape du déroulement du chantier. La restauration consiste à rétablir l'architecture de Viollet-le-Duc, dans le respect des matériaux d'origine (charpente en chêne, couverture en plomb).

Le chantier en cours concerne les travaux de restauration nécessaires à la réouverture de la cathédrale au public, prévue le 8 décembre 2024. Ils comprennent :

- ✓ la reconstruction ou consolidation des voûtes, la restauration des murs pignons, du chemin de ronde et des murs-bahuts, la restauration du grand comble et de sa charpente en chêne, la restauration des beffrois ;
- ✓ la reconstitution de la flèche de Viollet-le-Duc à l'identique et de la couverture en plomb ;
- ✓ la décontamination des élévations et des différents espaces intérieurs dans la cathédrale et la sacristie, la restauration des sols, ainsi que des éléments mobiliers ;
- ✓ la décontamination puis la réinstallation du grand orgue et le remplacement complet de l'instrument de l'orgue de chœur, le buffet étant conservé et restauré. À la demande du clergé, une extension de l'orgue de chœur - financée par ses soins - va être construite afin de répondre aux besoins de la liturgie ;
- ✓ la reprise complète de toutes les installations techniques de la cathédrale, incluant les dispositifs de sécurité incendie, entièrement repensés : PC sécurité 24h/24, mise en place de travées coupe-feu dans les combles, système de détection automatique par aspiration, extinction automatique par brumisation (brouillard d'eau), augmentation par « Eau de Paris » de l'alimentation en eau de l'île de la Cité pour améliorer les débits disponibles pour le système de brumisation et pour l'intervention des pompiers (ajout d'une colonne sèche), etc.

Le programme comprend également des améliorations ponctuelles de l'usage de la cathédrale, comme la mise aux normes d'accès aux espaces en sous-sol et l'amélioration du parcours de visite des tours.

L'année 2023 aura permis de retrouver la silhouette de la cathédrale perdue depuis l'incendie : la charpente de la flèche a été achevée fin novembre 2023 avec la pose de l'aiguille, puis celle de la

croix et, enfin, celle du coq, le 16 décembre 2023. La reconstitution de la charpente de la nef et du chœur est presque achevée et les travaux de couverture en plomb ont démarré début 2024.

Conformément au code du patrimoine et à la loi « Notre-Dame », la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a été consultée à cinq reprises au sujet de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris en 2022 et 2023 (soit dix consultations depuis l'incendie de 2019) :

- ✓ le 10 février 2022 : concernant le programme d'aménagement des abords de la cathédrale, en particulier le cahier des charges du dialogue compétitif organisé par la Ville de Paris. Le groupement mené par le paysagiste Bas Smets a été retenu en juin 2022 pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet, dont le diagnostic a été présenté à l'examen de la CNPA le 11 mai 2023 (cf. dossier et relevé de conclusions joints). Le projet a connu des évolutions au stade de l'avant-projet sommaire, dont l'instruction est en cours par les services de la DRAC. Ce projet comprend notamment des éléments relatifs aux usages à venir pour les espaces situés autour de la cathédrale (vestibule d'accueil, parcours extérieur), qui seront précisés en lien avec l'État (ministère de la Culture, EP-RNDP, préfecture de police) et le Diocèse de Paris au cours des études.
- ✓ le 30 juin 2022 : concernant le nouveau système de sécurité incendie déployé dans le cadre du chantier en cours, exposé ci-dessus (cf. dossier joint).
- ✓ le 13 octobre 2022 : concernant le projet de restauration et d'extension de l'orgue de chœur.
- ✓ le 13 juillet 2023 : concernant le nouveau projet d'aménagement liturgique porté par le clergé. Outre un parcours liturgique repensé au sein des chapelles, ce projet comprend notamment la création d'un nouveau mobilier liturgique et de nouvelles chaises, respectivement confiés par l'archevêque de Paris - en accord avec les services du ministère de la Culture réunis au sein d'un comité artistique consultatif - aux artistes Guillaume Bardet et Ionna Vautrin. Un nouveau reliquaire sera par ailleurs créé par Sylvain Dubuisson pour la Couronne d'épines, tandis qu'un nouvel accueil et une boutique ont été commandés à Nathalie Crinière (cf. dossier et relevé de conclusions joints). La mise en œuvre du projet sera accompagnée par les services de l'État chargés des monuments historiques.

Les extérieurs de la cathédrale, dont la restauration était nécessaire avant l'incendie et dont l'état a été aggravé par le sinistre, n'auront été que ponctuellement traités au moment de la réouverture. La restauration de la cathédrale se poursuivra donc après cette échéance, comme l'a confirmé le président de la République Emmanuel Macron lors de sa visite sur le chantier le 8 décembre 2023.

L'objectif est de poursuivre cette restauration sans interruption dès 2025, afin de répondre aux attentes du public et aux impératifs de conservation du monument. Ces travaux, dont le programme reste à préciser, concerneront notamment les élévations extérieures de la cathédrale (chevet, transept, sacristie, nef, grande rose, etc.). La réalisation de ces opérations devra être coordonnée avec les travaux de la Ville de Paris sur les abords, et le fonctionnement de la cathédrale ouverte au public. Ces éléments sont en cours de réflexion.

Lors de sa visite du chantier, le 8 décembre 2023, le président de la République a également annoncé deux projets à venir :

- ✓ la création d'un « musée de la cathédrale », qui serait installé dans l'hôtel-Dieu, à la suite des premières conclusions rendues par Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine (INP), dans le cadre de la mission qui lui a été confiée le 7 juillet 2023 par la ministre de la Culture : le projet de rassembler les collections relatives à la cathédrale (orfèvrerie, tableaux, statues, cloches, vestiges archéologiques) dans un musée a été relancé par les découvertes faites dans le cadre des fouilles archéologiques menées en 2022 à la croisée

du transept, notamment celle d'un ensemble exceptionnel de fragments sculptés et polychromés, identifiés comme ceux du jubé médiéval détruit au début du XVIII^e siècle. Charles Personnaz doit remettre son rapport définitif en avril 2024.

- ✓ la création de vitraux contemporains, accédant ainsi à une demande formulée par Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris : ces nouveaux vitraux seraient installés dans six chapelles du collatéral sud de la cathédrale. Les vitraux existants - classés au titre des monuments historiques - ont été réalisés au XIX^e siècle, lors de la grande campagne de restauration entreprise à partir de 1845 par Lassus et Viollet-le-Duc ; ils n'ont pas été abîmés par l'incendie et ont été consolidés dans le cadre du chantier en cours. Ce projet de nouveaux vitraux a été très médiatisé et fait l'objet d'oppositions (pétition en ligne, déclaration de l'Académie des beaux-arts). S'agissant d'une commande de l'État, le projet sera piloté par ses services et soumis aux règles de la commande publique.

5. Accès public au rapport sur l'état de conservation

[Note: ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre État Partie demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévu au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès public.]

La France ne voit pas d'obstacle à la publication intégrale du présent rapport sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial.

6. Signature de l'Autorité



Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture